



OIC/CFM-45/2018/POA/RES/FINAL

**RÉSOLUTION
SUR
LE PROGRAMME D'ACTION OCI-2025**

ADOPTÉES PAR LA

**45^{ème} SESSION DU CONSEIL DES MINISTRES
DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES**

(Session des valeurs islamiques pour la paix durable, la solidarité et le développement)

DHAKA, RÉPUBLIQUE POPULAIRE DU BANGLADESH

(19-20 CHAABANE 1439H)

(5-6 MAI 2018)

RÉSOLUTION N°1/45-PAD
SUR
LE PROGRAMME D'ACTION OCI-2025

La quarante-cinquième session du Conseil des ministres des Affaires étrangères de l'Organisation de la Coopération islamique (Session des valeurs islamiques pour la paix durable, la solidarité et le développement) tenue à Dhaka, République populaire du Bangladesh, du 19 au 21 Chaabane 1439H (05 - 06 mai 2018);

Se référant aux objectifs et principes consacrés dans la Charte de l'Organisation de la coopération islamique ;

Rappelant la Déclaration de la Troisième Session Extraordinaire du Sommet Islamique, tenue à Makkah Al-Moukarramah, Royaume d'Arabie saoudite, du 6 au 7 décembre Dhoul Qaeda 1426H (7-8 décembre 2005) portant adoption du Programme d'Action Décennal de l'OCI (TYPOA) pour relever les défis auxquels est confrontée la Oummah musulmane au 21ème siècle ;

Prenant acte du soutien et de l'assistance accordés par les États membres, les institutions du système de l'OCI, y compris les comités permanents, les partenaires internationaux et autres organes compétents, sur la mise en œuvre du TYPOA qui s'est achevée en décembre 2015 ;

Rappelant le communiqué final et la déclaration de la 13^{ème} Conférence au Sommet (Istanbul, 14-15 avril 2016) entérinant l'OCI-2025 en tant que Programme d'action pour la prochaine décennie (2016-2025) et en tant que programme global de coopération et de partenariat dans les divers domaines prioritaires à mener au cours des dix prochaines années ;

Appréciant le plan de mise en œuvre détaillant les programmes et activités en termes de 107 objectifs identifiés dans 18 domaines prioritaires et à réaliser en 2016-2025, qui a été présenté à la 44^{ème} session du Conseil des ministres des Affaires étrangères (Abidjan, 10-11 juillet 2017) ;

Ayant examiné le rapport pertinent du Secrétaire général et prenant note du plan de mise en œuvre 2016-2025 actualisé et du rapport d'étape sur la mise en œuvre de l'OCI-2025 pour la période 2016-2017 ;

1. **INVITE** les États membres, les institutions et organes compétents de l'OCI, les différents partenaires ainsi que les autres parties prenantes à prendre toutes les mesures nécessaires pour la mise en œuvre effective du Programme d'action.

2. **DEMANDE** au Secrétaire général :

(a) de donner la plus large diffusion aux trois documents clés, à savoir : (i) Programme d'Action OCI-2025 ; (ii) Plan de mise en œuvre 2016-2025 et (iii) Rapport d'avancement 2016-2017, auprès de toutes les parties prenantes, organisations internationales et régionales concernées, les institutions spécialisées des Nations Unies et autorités nationales des États membres, tout en les invitant à contribuer à la réalisation des objectifs généraux de l'OCI-2025 et à indiquer les activités, programmes et projets spécifiques qu'ils souhaiteraient entreprendre, indépendamment ou conjointement, pour la réalisation des buts et objectifs de l'OCI-2025 au cours des années à venir.

(b) de coordonner avec les institutions compétentes de l'OCI, y compris les Comités permanents, et de soumettre un rapport d'activité annuel sur la mise en œuvre de l'OCI-2025 pour l'année 2018.

(c) de tenir dûment compte des points de vue et des observations des États membres lors de la mise en œuvre de l'OCI-2025.

3. **DEMANDE** au Secrétaire général de proposer un mécanisme pour promouvoir un partenariat efficace et un engagement mondial intensif pour la concrétisation des buts et objectifs de l'OCI-2025 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030, pour le bien collectif de tous les peuples.

4. **DEMANDE également** au Secrétaire général de présenter un rapport sur la mise en œuvre de la présente résolution à la 46^{ème} session du Conseil des ministres des Affaires étrangères pour examen et appréciation.
